



COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2018

1 BUDGET 2018

Le samedi 24 mars 2018, le conseil municipal s'est réuni pour le traditionnel vote du budget de cette année 2018. Les résultats de l'année 2017 se caractérisent par un excédent satisfaisant en section de fonctionnement et une section d'investissement fortement impactée comptablement par la reconstruction de l'école maternelle Marie Laurencin et l'attente du versement des subventions.

L'excédent total ressort à 1 175 163 €. Notre capacité d'autofinancement est de 25.33 %, ce qui est un très bon résultat.

Au titre des investissements, il a été notamment inscrit 1 149 553 € pour régler le solde correspondant à la reconstruction de l'école maternelle Marie Laurencin, 941 859 € au patrimoine avec notamment la réfection des façades du bâtiment administratif de l'école Le Rondeau, 262 069 € pour la requalification du centre bourg et 136 000 € pour l'enfouissement des réseaux de la route de la Chapelle.

Un prêt relais de 650 000 € a été inscrit afin de permettre à la Commune d'attendre le versement des subventions prévues pour la réalisation de la nouvelle école.

2 PRET RELAIS AVEC LA BANQUE POSTALE POUR FINANCER LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE MARIE LAURENCIN

Conformément au budget le Conseil Municipal a approuvé la décision de contracter auprès de la Banque Postale un prêt relais de 650 000 € destiné au financement de l'école maternelle Marie Laurencin dans l'attente des subventions. Ce prêt est remboursable sur une durée de deux années.

3 AVENANT AU MARCHE GUILLOT POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE MARIE LAURENCIN

Un avenant a été adopté avec l'entreprise Guillot chargé du lot carrelage pour les travaux de reconstruction de l'école maternelle Marie Laurencin. Cet avenant concerne la mise en œuvre d'une douche à l'italienne pour un montant de 280 €.

4 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCALS 2018-PROGRAMME VOIRIE

Il a été confirmé le renouvellement du groupement de commande mis en place au sein de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe pour les travaux de voirie.

5 PROGRAMME 2018 D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC –RUE DE LA CHAPELLE

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au syndicat d'Energie de Maine et Loire pour les travaux d'enfouissement des réseaux situés rue de la Chapelle. Il en coûtera à la Commune la somme globale de 135 781.61 €.